

Ventremise de M. J. A. Chicoyne, le rapport est adressé à ce dernier :

LABORATOIRE, FERME EXPÉRIMENTALE DE LA PUISSANCE.  
Ottawa, 1er Octobre 1889.

J. A. Chicoyne, Ecr.,  
Shorbrooke, P. Q.

Cher Monsieur,

Je viens de compléter l'analyse du sol que vous m'avez transmis et j'ai le plaisir de vous envoyer mon rapport

ECHANTILLON DE SOL.

Liquide.....	8.85
Argile et sable.....	76.43
Substance organique.....	1.86
Oxide de fer et alumine.....	8.40
Carbonate de chaux.....	3.02
Magnésie.....	0.55
Potasse.....	0.25
Acide phosphorique.....	0.14
Silice soluble.....	0.48

100.04

Nitrogène dans la substance organique..... .048

Dans votre lettre du 17 Août vous demandez si cela est un échantillon de marne. La marne consiste essentiellement en— disons de 40 à 60 par 100 de carbonate de chaux—, tandis que l'échantillon n'en contient que 3.02.

Il représente un sol argileux assez avantageusement composé, mais peu riche en substance organique et en nitrogène. La potasse et l'acide phosphorique s'y trouvent néanmoins en proportion assez notables.

Ce sol profiterait grandement de profonds labours d'automne ayant pour effet de le rendre plus friable et d'abondantes applications de fumier de ferme pour suppléer au nitrogène. Dans ces conditions il ferait un bon sol pour la production des céréales.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

FRANK T. SHUTT, M. A.  
Chimiste, Ferme Expérimentale.

+

**Remède pour l'Asthme.**—Faites infuser pendant la nuit, deux ou trois figues sèches dans de l'eau-de-vie, et les mangez, le matin à jeun. Ou mangez le matin à jeun deux oignons blancs cuits sous la cendre, avec huile et sucre, ou bouillon avec beurre et miel. Ou avalez tous les matins une drachme de cristal minéral dans un jaune d'œuf frais, médiocrement cuit.

**Pour la Faiblesse d'estomac.**—Rompez une noix muscade en quatre ou cinq morceaux; mettez-les infuser, pendant douze ou quinze heures dans une pinte d'eau, et buvez-en à diverses reprises. Ou, prenez, de temps en temps, une rôtie de pain blanc, trempée dans de bon vin rouge, dans lequel vous aurez fait bouillir du romarin. Ou, prenez à jeun deux jaunes d'œuf cuits mollets, avec de la poudre de muscade, au lieu de sel.

+

La Cie Massey de Toronto a obtenu une médaille d'or à l'Exposition de Paris pour ses lieuses.

Le département du Trésor aux Etats-Unis a décidé que les chevaux importés du Canada pour servir dans les cirques et les ménageries n'étaient pas exemptés des droits de douanes.

+

Le Dominion Illustrated numéro du 12 octobre est magnifique. Les scènes de la vie agricole dans le Manitoba-ouest sont admirables et on dit plus que les volumes de descriptions sur la vie et les ressources de cette province de prairies. La route de "Tennis" à Charlottetown, I. P. E., et le club de "Tennis" à New-Westminster, C. B., sera d'un grand intérêt pour tous les amateurs de ce jeu qui est implanté depuis peu au Canada.

Le portrait du maire Grenier fera plaisir à plusieurs Montréalais et aux visiteurs à Montréal qui ont eu part à l'hospitalité courtoise du maire. La suite du numéro comprend des reproductions de tableaux en vue—l'un d'eux, "le Jugement de Paris, étant reproduit sur une page double. Nous recommandons particulièrement ce journal à tous nos lecteurs.

Le "Dominion Illustrated" est publié par "The Dominion

Illustrated Company Mr. G. E. Desbarats, directeur-gérant. Abonnement \$4.00. Adresse: 73 Rue St-Jacques, Montréal.

RECETTES

Moyen de guérir une brûlure.

On recommande l'application du Whisky en esprit sur une brûlure principalement à l'égard des enfants qui ne peuvent supporter plus longtemps la douleur d'une brûlure. Il faut y appliquer l'alcool pendant une heure ou deux, car le mal se fait aussitôt sentir lorsque le Whisky en esprit a séché.

Remède contre le rhume de cerveau.

Aspirez longuement de l'acide acétique (bon vinaigre, très fort) renfermé dans un flocon, qu'on tient à l'entrée des narines pendant cinq minutes; ce remède doit être employé dès le début du rhume de cerveau.

AVIS.

Le Réviser du District Electoral de Kamouraska, dans la Province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du cens électoral donne par le présent avis qu'il tiendra ses séances pour la révision définitive des listes Electorales pour le dit District Electoral, aux dates et aux endroits suivants, dans le dit District Electoral.

Pour les arrondissements de votation de Ste-Anne et St-Onésime, comprenant les arrondissements Nos. 5, 6, 7 et 16, les 4 et 5 de Novembre 1889, à Ste-Anne de la Pocatière à la Salle Publique à 10 heures du matin.

Pour les arrondissements de votation de St-Pacôme et de la Rivière-Quelle, désignés sous les Nos. 17, 18, 19, 24, 25 à la Salle Publique à St-Pacôme les 8 et 9 Novembre 1889 à 10 heures du matin.

Pour les arrondissements de votation de St-Philippe de Néri de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Denis, désignés sous les Nos 23, 15, 8, les 11 et 12 Novembre 1889 à la Salle Publique à St-Philippe de Néri à dix heures du matin.

Pour les arrondissements de votation de St-Paschal et Ste-Hélène, désignés sous les Nos. 20, 21, 22, 10 et 11, les 14 et 15 de Novembre 1889, à la Salle Publique à St-Paschal à 10 heures du matin.

Pour les arrondissements de votation de St-Alexandre, St-André, Notre-Dame du Portage et St-Elouïdre désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 9, les 18 et 19 de Novembre 1889 à la Salle Publique à St-Alexandre à 10 heures du matin.

Pour les arrondissements de votation du Village de Kamouraska et de la paroisse de St-Louis de Kamouraska, désignés sous les Nos. 12, 13, 14, les 20 et 21 Novembre 1889 au Palais de Justice au Village de Kamouraska à 10 heures du matin—du dit District Electoral.

Tout avis d'objection ou de demande pour faire ajouter les noms à cette liste ou aux supplémentaires s'y rattachant, ou pour les faire modifier ou corriger, avec mention des raisons à l'appui du nom de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur aucune de ces listes, ou qui demandera à y ajouter quelque nom, ou à les modifier ou corriger sous d'autres rapports, devra être remis au réviser à Kamouraska ou lui être expédié par lettre enregistrée, à lui adressée à Kamouraska, avant le 25em jour d'octobre 1889, et autant que possible en la nu forme que pour l'avis de plainte d'après la formule D de l'annexe de l'Acte du cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste ou sur la liste supplémentaire contenant les noms que l'on propose d'y ajouter, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'Avis d'objection.

Daté à Kamouraska ce 1er Octobre 1889.

P. V. TACHÉ

Réviser pour le District Electoral de Kamouraska,  
17 Octobre 1889.